



Proces verbale de carance.

Par **Danielgauvain**, le **03/03/2020** à **07:37**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'ai fait borner mon terrain par un géomètre expert. Le procès verbale de bornage et de reconnaissance de limite à été réalisé avec les riverain mais un des propriétaires refuse de signer.

Quelle démarche dois-je engager auprès de la justice pour trancher ce problème.

Merci d'avance pour votre retour.

Cordialement

Mr Gauvain Daniel

Par **Visiteur**, le **03/03/2020** à **11:39**

Bjr à tous

Les autres propriétaires peuvent faire homologuer le procès-verbal par le tribunal.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/bornage-terrain-droit-pour-tout-16658.htm>